

## Colombie : la justice redonne espoir au peuple Embera Katio opposé à la construction du barrage sur le Haut Sinu

Une bonne nouvelle pour le peuple Embera Katio qui lutte pour la défense de ses droits et cherche à empêcher la construction d'un deuxième barrage sur leur territoire : Alfredo Sonalo Berrio, le président de l'entreprise Urrá S.A. E.S.P qui avait construit le barrage UrráI sur le territoire Embera, a été condamné à 5 jours de détention par le tribunal supérieur de Córdoba pour non paiement des indemnités dûes au peuple Embera.



Manifestation du peuple Emberá Katio (source: ONIC)

Cette peine sanctionne la non application par l'entreprise Urrá de la sentence de tutelle (action juridique visant à protéger les droits humains fondamentaux) qui ordonnait le paiement de l'indemnisation établie par la cour constitutionnelle au peuple Embera Katio du Haut Sinú, suite aux dommages causés sur son territoire par le barrage Urrá : *"que la chaîne d'entreprise Urrá S.A. indemnise le peuple Embera Katio du Haut Sinú, au moins dans une proportion qui garantit sa survie physique alors que le peuple Embera est déjà victime des changements culturels, sociaux et économiques auxquels il ne peut plus échapper ; ces faits étant la conséquence de la négation du droit de consultation du peuple Embera par les commanditaires du projet et l'Etat, qui avaient ainsi consciemment violé la constitution et la loi en vigueur."*

L'entreprise Urrá et le peuple Embera doivent se mettre d'accord sur le montant des indemnités que la firme devra payer. Si les deux parties ne se sont pas mises d'accord sur un montant dans les 6 mois qui suivent ce verdict, le peuple Embera devra introduire une procédure auprès du tribunal supérieur du district judiciaire de Córdoba. Dans ce cas, le montant des indemnités serait équivalent à *"la somme qui correspond à un subside alimentaire et de transport, que payera la firme propriétaire du projet à chacun des membre du peuple indigène durant les prochaines quinze années afin de garantir la survie physique de ce peuple, jusqu'à ce qu'il adapte ses us et coutumes aux modifications culturelles, économiques et politiques causées par la construction du barrage hydro électrique sans que les Embera ne fussent consultés, et ce jusqu'à ce qu'ils puissent éduquer la prochaine génération pour assurer que cette culture ne disparaisse pas à moyen terme."*

Dès le montant des indemnités convenu, il sera procédé à la création d'un fonds pour l'indemnisation et la compensation des effets de la construction du barrage. Celui-ci sera administré selon le principe du fidéicomis, les autorités de chaque communauté percevant mensuellement un montant proportionnel au nombre d'habitants qu'elle comporte (Veguidó, Cachichí, Widó, Karacaradó, Junkaradó, Kanyidó, Amborromia, Mongaratatadó, Zambudó, Koredó, Capupudó, Chángarra, Quiparadó, Antadó, Tundó, Pawarandó, Arizá, Porremia y Zorandó).

Malgré ce verdict, l'entreprise Urrá continue de défier la justice et insiste pour ne pas payer la totalité des montants dûs aux communautés indigènes.

Pueblo Embera Katío del Alto Sinú

Note : Empresa Urrá S.A. E.S.P; est l'entreprise qui a construit le barrage Urrá I qui a inondé une partie du territoire du peuple Embera Katio du Haut sinu, et ce sans sa consultation préalable et obligatoire, inondation qui a causé un dommage profond au territoire, aux coutumes, à la culture, à la santé, à la sécurité alimentaire et a mis en danger l'existence même de ce peuple. Au début de la construction de ce barrage, plus d'une dizaine de leaders et membres de la communauté, porte-paroles du ressenti de leur peuple, furent également assassinés, semble-t-il par des groupes paramilitaires.

Source : ICRA ; janvier 2012